

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03053

Numéro SIREN : 523 127 330

Nom ou dénomination : "88" by S.LEDOGAR an Co.

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2021 sous le numéro de dépôt B2021/016029

"88" by S.LEDOGAR an Co

4 RUE DENIS
69008 LYON

COMPTES ANNUELS
ARRÊTÉ AU 31/12/2020

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 53 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	367 216,54 Euros
chiffre d'affaires	498 234,32 Euros
résultat net comptable	30 259,18 Euros

Fait à Caluire
Le 03/05/2021

Michèle PLOUSSARD
Expert-Comptable

Catherine ROBERT
Collaboratrice

Liasse 21 IS RN

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021

Formulaire obligatoire article 53 A
du code général des impôts

Designation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co		1 1 2	
Adresse de l'entreprise 4 RUE DENIS 69008 LYON		Durée de l'exercice précédent 1 1 2	
Numéro SIRET 5 2 3 1 2 7 3 3 0 0 0 0 2 6		Néant ☐	
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0	
		Deux 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CA	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AM	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BI	BJ	
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et fins	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à court terme	CV	
	Primes de remboursement des obligations	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	CO	CA
Renvois : (1) Dont dont au bail :		(2) Part au moins d'un an de durée (à l'exception des stocks) :	(3) Part à plus d'un an :
L'impôt de réserve de propriété :		Stocks :	Crédits :
421 618		54 402	367 217

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2012

Copie conforme à l'original le 26/01/2021

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SID 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Exercice N		
"88" by S.LEDOGAR an Co		Néant ☐		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000...)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	130 339	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	30 259	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (II)	DL	171 598	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
		Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	107 027	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	36 897	
	Dettes fiscales et sociales	DY	40 021	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11 673	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	195 618	
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	367 217	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	IF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	94 730	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	304		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (l'in liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

1 formulaire obligatoire (article 53 A
du 1^{er} code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		"88" by S.LEDOGAR an Co				Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	497 934	FI	300	FI	498 234	
		FJ	497 934	FK	300	FL	498 234	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	11 253	
	Autres produits (1) (11)					FQ	41	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	509 528	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	238 666	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	11 906	
	Salaires et traitements *					FY	201 607	
	Charges sociales (10)					FZ	69 672	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	Sur immobilisations			- dotations aux amortissements *		GA	23 180
					- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	161	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	545 192
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(35 664)
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 432	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 432	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 432)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(37 096)	

(RI N° 015 - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		"88" by S.LEDOGAR an Co		Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		IIB		159 592
	Reprises sur provisions et transferts de charges		IIC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		IID		159 592
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		IIE		720
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		IIF		90 678
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		IIG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		IIH		91 398
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IIJ	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IIK	
Impôts sur les bénéfices *				IIL	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IIM	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IIN	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IIO	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		IIP	
	(2)	Dont produits de locations immobilières		IIP	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IIP	
	(3)	Dont - Crédit bail mobilier *		IIP	
		Dont - Crédit bail immobilier		IIP	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IIP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IIP	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IIP	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IIP	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		IIP	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies I2)		IIP	
	(7)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/C.RDS)		A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) *		I service N	
CESSIONS IMMOB.		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PENALITES AMENDES		90 678		159 592	
		720			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		I service N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
51 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2021

Désignation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co Néant []*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant []*		
						Conséquences à une réévaluation négative au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	140 363	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU	1 799	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	46 026	KW		KX	1 987	
		Matériel de transport *		KY	60 413	KZ		LA	102 086	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	17 844	LC		LD	1 519	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
		TOTAL III		LN	124 283	LO		LP	107 390	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
		Autres participations			8U	3 000	8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV			
TOTAL IV			IQ	3 000	IR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				QK	267 646	QH		QJ	107 390	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CQ		IX		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV	52 400	LW	87 963	IX	87 963		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		I.Z		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	1 799	ML	1 799	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	48 012	MO	48 012	
		Matériel de transport	IV		MP	53 143	MQ	109 355	MR	109 355	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	19 363	MU	19 363	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
		TOTAL III	IY		NG	53 143	NH	178 530	NI	178 530	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		QU		M7		OW	
		Autres participations		IO		QX		QY	3 000	OZ	3 000
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	3 000	2H	3 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	105 543	OL	269 492	OM	269 492

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAOIE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EJ		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	8 650	PI		PG		PH	8 650
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	80	QB		QC	80
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	5 370	QE	4 851	QF		QG	10 220
	Matériel de transport	QH	25 891	QI	14 530	QJ	14 865	QK	25 556
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QJ	6 176	QM	3 720	QN		QO	9 895
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QC	37 436	QV	23 180	QW	14 865	QX	45 752
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	46 086	QP	23 180	QQ	14 865	QR	54 402

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	MP	NI	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NI			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	N1	NL	NV
Total général au vu de (NP + NQ + NR)	NW		Total général au vu de (NS + N1 + NL)	NY		Total général au vu de (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préprévisionnel.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		"88" by S.LEDOGAR an Co		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6P	6Q	6R
		6S	6T	6U	6V
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TV	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UI		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	27 866		27 866					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 659		7 659					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	17 062		17 062					
	Charges constatées d'avance		VS	191		191					
	TOTAUX		VI	52 778	VU	52 778	VV				
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	304		304						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	106 723		5 835		100 888				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	36 897		36 897						
Personnel et comptes rattachés		8C	8 812		8 812						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 773		16 773						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	839		839						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 280		13 280						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	317		317						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 673		11 673						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	195 618	VZ	94 730		100 888				
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	50 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	66 143	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : État préparatoire

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2020	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	30 259
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WG	
	Amendes et pénalités					RA	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)					RB	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212-66) *					RI	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du C.G.I. *					XX	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					XZ	
Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.F.						WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209-B du C.G.I.						L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *							
Intérêts excédentaires (art. 39-1-8° et 212 du C.G.I.)						SI	
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209-C)						SN	
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I						WR	31 818
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0 %						
	- imposées au taux de 19 %						
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
	- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
	Régime des sociétés mères et des filiales *						
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					2A	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du C.G.I.)							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises et diffusions de savoir-faire) (art. 219-17°)					K9	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises et diffusions de savoir-faire) (art. 219-17°)					QV	
	Régime d'emploi à temps partiel (art. 44-1°)					PP	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises et diffusions de savoir-faire) (art. 219-17°)					L2	
	Société d'investissement immobilière (art. 219-17°)					K3	
	Régime d'emploi à temps partiel (art. 44-1°)					IF	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44-1°)					PC	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44-1°)					L5	
Zone de revitalisation de la défense (art. 44-1°)					PA		
Zone franche d'activité (art. 44-1°)					XC		
Zone de développement économique (art. 44-1°)					PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 29-1°)					X9	
	dont déduction exceptionnelle (art. 29-1°)					YH	
	dont déduction exceptionnelle (art. 29-1°)					YI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 29-1°)					YJ	
dont déduction exceptionnelle (art. 29-1°)					YK		
dont déduction exceptionnelle (art. 29-1°)					YL		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	31 818
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XN)						XN	5 597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAOIE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préliminaire

DGFIP 2058 A 2021
Extension

"88" by S.LEDOGAR an Co

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	26 221
Déficits transférés de plein droit (art 209-11-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI. du tableau 2058-A)		K5	26 221
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	10 351
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8/		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
a reporter au tableau 2058-A		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co										Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	32 304			- Autres réserves	ZD	32 304						
	Prélèvements sur les réserves	OF				Dividendes	ZE							
	TOTAL I	OI	32 304			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	(0)							
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	32 304						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERN	- Sous-traitance									YT	75 337			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 28 358									NQ	32 316			
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	18 660			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) F5									ST	112 353			
	Total du poste correspondant à la ligne l'W du tableau n° 2052									ZJ	238 666			
IMPÔTS ET TAUX	- Taxe professionnelle*, CIT, CVAI									YW	1 726			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) Z5									9Z	10 180			
	Total du poste correspondant à la ligne l'W du tableau n° 2052									YX	11 906			
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	125 451			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	39 807			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									OB	187 532			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP									- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1	Matériel de trans	53 143	14 865		38 278
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
(1)		(2)	(3)	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(4)
I - Immobilisations*	1	34 967	(3 311)	(3 311)			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme, devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	20						
	21	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)	(3 311)				
	22	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)					
	23	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 258 bis IA, 208 C et 210 F du CGI.

DGFIP N° 2059-B-SD 2021

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co

Néant ☒

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a ⁽²⁾ ou du C.G.I.) ⁽³⁾

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a ⁽²⁾ ou du C.G.I.) ⁽³⁾

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins values nettes	N		
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (col J=5+D+E-F-G-H)
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a ⁽²⁾ ou du C.G.I.)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a ⁽²⁾ ou du C.G.I.)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
1	2	3	4	5	6	7
Moins values nettes	N					
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus values et les moins values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du C.G.I.) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 91A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ①	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-F-SD 2021

Désignation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co

Néant ☐ *

Exercice ouvert le 01/01/2020 et clos le 31/12/2020

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *

YP 3,00

Dont apprentis

YF

Dont handicapés

YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale

RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

OA 498 234

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées

OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OL 68 914

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

OT

TOTAL 1 OX 567 148

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OH 41

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

OE

Subventions d'exploitation reçues

OF

Variation positive des stocks

OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

OI 1 383

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

XT

TOTAL 2 OM 1 424

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats

ON 82 944

Variation négative des stocks

OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

OR 123 405

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OS 3 389

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OW 161

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

O9

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OY

TOTAL 3 OJ 209 899

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée

(total 1 + total 2 - total 3) OG 358 673

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)

SA 358 673

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☒ EV ☐ X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)

GX 567 148 Effectifs au sens de la CVAE *

EY 3,00

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

HX

Période de référence

GY 0 1 / 0 1 / 2 0 2 0 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0

Date de cessation

HR / / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 52312733000026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE "88" by S.LEDOGAR an Co

ADRESSE (voie) 4 RUE DENIS

CODE POSTAL 69008

VILLE LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M	Nom patronymique LEDOGAR	Prénom(s) SERGE	Nom marital	% de détention 100,00	Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 16/07/1965	N° Département 69	Commune LYON	Pays FRANCE		
Adresse : N° 2	Voie PLACE LOUIS CHAZETTE	Code Postal 69001	Commune LYON	Pays FRANCE	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance: Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

5 2 3 1 2 7 3 3 0 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

"88" by S.LEDOGAR an Co

ADRESSE (voie)

4 RUE DENIS

CODE POSTAL

69008

VILLE

LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

AUTOTRIBU

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

19,00

Adresse :

N°

4

Voie

RUE AMEDEO AVOGADRO

Code Postal

49070

Commune

BEAUCOUZE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - État préliminaire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Annexes 21

"88" by S.LEDOGAR an Co

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 367 216,54 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 30 259,18 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/05/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

"88" by S.LEDOGAR an Co

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

2.1.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

2.1.2 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise et chiffrage possible et fiable et sans incertitude significative sur la capacité à poursuivre l'exploitation

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, aura des impacts significatifs sur notre activité à partir de 1er janvier 2020. Ces impacts sont présentés par nature d'événement et leurs conséquences sur les postes du bilan et/ou du compte de résultat (à choisir en fonction des cas) :

- . Emprunts

- . Conséquences financières sur les reports d'échéances et les ratios de convenance bancaires

- . Mise en place de restructuration des emprunts et le recours à des prêts garantis par l'État.

Souscription d'un PGE : 50K

"88" by S.LEDOGAR an Co**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 78 600 E**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	78 600		78 600	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	78 600		78 600	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 269 492 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	140 363		52 400	87 963
Immobilisations corporelles	124 283	107 390	53 143	178 530
Immobilisations financières	3 000			3 000
TOTAL	267 646	107 390	105 543	269 492

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 54 402 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 650			8 650
Immobilisations corporelles	37 436	23 180	14 865	45 752
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	46 086	23 180	14 865	54 402

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Licence, logiciel,...	9 363	8 650	713	Non amortiss.
Fonds commercial	78 600	0	78 600	Non amortiss.
Materiel et outillage	1 799	80	1 719	3 ans
Inst.agenc.divers	48 012	10 220	37 792	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	109 355	25 556	83 799	Non amortiss.
Mat.bureau &informat	10 065	7 749	2 316	de 3 à 5 ans
Mobilier	9 298	2 147	7 151	7 ans
TOTAL	266 492	54 402	212 090	

"88" by S.LEDOGAR an Co**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 52 778 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	52 778	52 778	
TOTAL	52 778	52 778	

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 023 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 023
Disponibilités	
TOTAL	1 023

3.5 - Charges constatées d'avance = 191 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

"88" by S.LEDOGAR an Co**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 10 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 195 618 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	107 027	6 139	100 888	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	36 897	36 897		
Dettes fiscales & sociales	40 021	40 021		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	11 673	11 673		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	195 618	94 730	100 888	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 25 112 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	304
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	10 932
Dettes fiscales & sociales	13 877
Autres dettes	
TOTAL	25 112

"88" by S.LEDOGAR an Co**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 498 234 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	492 334	98,82 %
Produits des activités annexes	5 901	1,18 %
TOTAL	498 234	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

"88" by S.LEDOGAR an Co

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

"88" by S.LEDOGAR an Co**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 1 023 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	1 023
Debit.cred.div.prod.(468700)	1 023
TOTAL	1 023

8.2 - Charges constatées d'avance = 191 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(486000)	191
TOTAL	191

8.3 - Charges à payer = 25 112 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	304
Banques interets cou(518600)	304
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	10 932
Fournis.fact.non par(408100)	10 932
Dettes fiscales et sociales :	13 877
Conges a payer(428200)	8 077
Org.soc. ch/conges a(438200)	2 274
Org.soc. charges a p(438600)	3 526
TOTAL	25 112

"88" by S.LEDOGAR and CO
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10.000 euros
Siège social : 4 Rue Denis 69008 LYON

523.127.330 RCS LYON

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 29 AVRIL 2021

L'an deux mille Vingt et Un, Le 29 Avril,
A 20 heures,

Monsieur Serge LEDOGAR, Président actionnaire unique de la **Société « 88 by S. LEDOGAR and CO »**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 Euros divisé en 100 actions d'un montant de 100 Euros de nominal chacune,

I - A préalablement expose ce qui suit

Monsieur Serge LEDOGAR, Président de la Société a établi l'inventaire et arrête les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 Décembre 2020** ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents arrêtés au **31 Décembre 2020** ont été tenus, au siège social à la disposition de l'actionnaire unique.

Les conventions visées à l'**article L. 227-10 du Code de commerce** intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport de gestion établi par **Monsieur Serge LEDOGAR**, en sa qualité de Président.

II – L'actionnaire unique à pris les décisions suivantes selon l'ordre du jour qui suit:

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et quitus a la Présidence,**
- **Conventions visées a l'article L. 227-10 du Code de commerce,**
- **Affectation du résultat de exercice,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,**

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la société et connaissance prise des comptes de l'exercice, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le **31 Décembre 2020**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports lesquels font apparaître un bénéfice de **30.259,18 Euros**.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

En conséquence, l'actionnaire unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique approuve la proposition du Président, et décide d'affecter le bénéfice de **30.259,18 euros** de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

30.259,18 EUR

Dotation sur le poste « Autres réserves »

30.259,18 EUR

Le poste « Autres réserves » est ainsi porté à **224.598,41 EUR**.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons l'absence de distributions de dividendes au titre des exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

CINQUIEME RESOLUTION

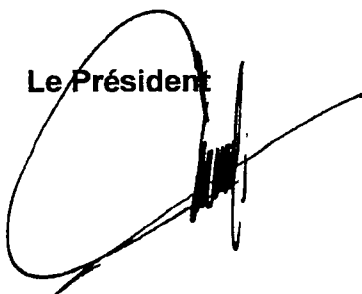
L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'actionnaire unique.

Le Président



L'actionnaire unique

